



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Statut juridique et déclaration d'activité des professions libérales

Vérfié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'économie

Les professions libérales ont le choix d'exercer leur activité sous des formes juridiques classiques telles que l'entreprise individuelle ou la société (dotée de la personnalité morale). Des structures propres aux professions libérales réglementées existent également.

Que sont les professions libérales ?

Les professions libérales regroupent les personnes qui exercent à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, dans l'intérêt du client ou du public, une activité de prestations (principalement intellectuelles, techniques ou de soins) au moyen de qualifications professionnelles et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle.

Les professions libérales réglementées

Les professions libérales réglementées sont généralement caractérisées par :

- leur soumission à un ordre professionnel établi,
- l'application d'une sanction en cas de manquement dans le cadre de leurs activités,
- leur représentation de la profession,
- la mission d'intérêt général confiée par l'État en vertu d'une délégation de service public.

Certaines d'entre elles ont une réglementation particulière portant notamment sur les conditions d'accès et d'exercice de la profession et sur des obligations déontologiques contrôlées par des instances professionnelles (ordre ou chambre par exemple).

Certaines sont exercées par des *officiers publics ou ministériels* titulaires de *charges* : avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, commissaires-priseurs, greffiers des tribunaux de commerce, huissiers de justice et notaires notamment.

Elles bénéficient d'un monopole légal : l'implantation des offices est strictement encadrée.

Les professions libérales non réglementées

Ce sont les activités exercées à titre indépendant, qui ne sont ni commerciales, ni artisanales, ni industrielles, ni agricoles et qui ne se rattachent pas aux professions libérales réglementées. Certaines peuvent être exercées librement, d'autres sont soumises à une inscription sur le registre public ou à une autorisation (détecteur privé par exemple).

Exercice en entreprise individuelle

Le professionnel qui souhaite exercer en libéral doit effectuer une déclaration d'activité auprès de l'Urssaf (elle est le CFE des professions libérales) dans les 8 jours qui suivent son début d'activité.

En fonction de la profession, il peut être obligatoire de s'inscrire auprès de l'ordre ou de la chambre dont la profession dépend.

En ligne

Déclaration d'activité, modification ou radiation en ligne pour les professions libérales, les artistes auteurs et les vendeurs à domicile

Urssaf Caisse nationale (ex-Accoss)

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/>)


Sur place

Déclaration de début d'activité - Personne physique (PO PL)

Cerfa n° 11768*08 - Ministère chargé de l'économie

Autre numéro : PO PL

Accéder au
formulaire(pdf - 1.7 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11768.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11768.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Déclaration de début d'activité - Personne physique \(PO PL\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768>)
- [Notice annexe - RGPD](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do)
- [Guide pratique fiscal pour la déclaration de création d'entreprise BIC/BNC](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855>)

 Formulaires annexes

- Cerfa n°11771*04
[Intercalaire PO' - Suite de l'imprimé PO PL](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do)

Où s'adresser ?


- [Urssaf](http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do) [↗](http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do) (<http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do>)

Par courrier

Déclaration de début d'activité - Personne physique (PO PL)

Cerfa n° 11768*08 - Ministère chargé de l'économie
Autre numéro : PO PL

Accéder au
formulaire(pdf - 1.7 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11768.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11768.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Déclaration de début d'activité - Personne physique \(PO PL\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50810&cerfaFormulaire=11768>)
- [Notice annexe - RGPD](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do)
- [Guide pratique fiscal pour la déclaration de création d'entreprise BIC/BNC](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855>)

 Formulaires annexes

- Cerfa n°11771*04
[Intercalaire PO' - Suite de l'imprimé PO PL](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11771.do)

Où s'adresser ?

- [Urssaf](http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do) [↗](http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do) (<http://www.contact.urssaf.fr/categorie.do>)

Régime social

Sur le plan social, le professionnel libéral qui exerce son activité sous la forme d'une entreprise individuelle est classé dans la [catégorie des travailleurs non salariés non agricoles \(TNSNA\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31233) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31233>).

Lors de sa déclaration d'activité auprès de l'Urssaf, il est affilié :

- à la sécurité sociale des indépendants (ex-RSI), pour l'assurance maladie-maternité
- à la section de la caisse d'assurance vieillesse (CNAVPL) de sa profession pour l'assurance vieillesse (retraites de base et complémentaire), l'assurance invalidité et décès
- à l'Urssaf, pour les allocations familiales, la CSG, la CRDS et la formation professionnelle.

Le paiement des premières cotisations et contributions sociales doit intervenir dans les 90 jours qui suivent le début de l'activité.

Régime fiscal

Sur le plan fiscal, les bénéfices générés par l'activité libérale sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BNC. Aucune distinction n'est faite entre le bénéfice de l'entreprise individuelle et la rémunération du professionnel libéral.

Il est possible d'opter :

- soit au régime de la micro-entreprise, (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23267>) en tant qu'auto-entrepreneur pour les recettes inférieures à 72 600 €
- soit au régime de la déclaration contrôlée, sur option ou si les recettes annuelles dépassent 72 600 €.

Exercice en société

Société civile de moyens (SCM)

Il s'agit d'une structure juridique réservée aux professions libérales réglementées ou non, dont l'objet est de fournir à ses membres des moyens matériels mis en commun (locaux, personnel, matériel).

Les associés (2 au minimum) peuvent être des personnes physiques ou morales.

Elle ne permet pas l'exercice de l'activité et elle est sans incidence sur la situation juridique de ses membres (qu'ils soient personnes physiques ou morales) et qu'ils restent ou non sous le statut d'indépendant.

Voir le régime fiscal d'une SCM (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32042>)

Société civile professionnelle (SCP)

La SCP permet à plusieurs membres d'une profession libérale réglementée d'exercer en commun leur activité.

Chaque associé est imposé sur la base de sa part de bénéfices au titre des BNC.

➡ **A savoir :** les associés de la SCP peuvent opter pour l'imposition à l'IS mais ce choix devient irrévocable.

Société d'exercice libéral (SEL)

La société d'exercice libéral (SEL) permet à certaines professions libérales réglementées de s'associer au sein d'une société de capitaux.

On distingue 4 types de SEL :

- Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL)
- Société d'exercice libéral à forme anonyme (SELAFA)
- Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS)
- Société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA)

Leur régime correspond à celui d'une société de capitaux classique soumise aux règles de comptabilité commerciale.

Toutefois des règles particulières s'appliquent en matière de détention de capital afin de préserver l'indépendance des professionnels.

Société de participation financière de profession libérale (holdings)

Les professions libérales réglementées, ou celles dont le titre est protégé, peuvent créer des sociétés de participations financières de professions libérales (SPFPL).

Ce statut permet à l'ensemble de ces professionnels de s'associer pour prendre des participations dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) et d'agir de façon commune, tout en exerçant leur profession de façon autonome.

Société pluri-professionnelle d'exercice (SPE)

Les avocats, avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, experts-comptables, administrateurs ou mandataires judiciaires, et conseils en propriété industrielle peuvent créer des sociétés ayant pour objet l'exercice en commun de plusieurs des professions appelées *sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE)*.

L'entreprise peut revêtir toute forme sociale, à l'exception de celles qui confèrent aux associés la qualité de commerçant. Elle peut notamment prendre la forme d'une SARL ou d'une société anonyme (SA). Aucune exigence particulière n'est imposée, autre que l'obtention de l'autorisation requise pour exercer chaque profession.

Aucune personne étrangère aux professions exercées ne peut y détenir, même indirectement, de participation financière.

Conditions de déclaration

Voir Comment faire pour créer une société (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32886>)


Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Société de forme civile (SEF, SCP, SCM...)

Déclaration d'immatriculation d'une société civile (M0)

Cerfa n° 13958*04 - Ministère chargé de l'économie

Accéder au
formulaire(pdf - 1.6 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13958.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13958.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Déclaration d'immatriculation d'une société civile](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51386&cerfaFormulaire=13958) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51386&cerfaFormulaire=13958) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51386&cerfaFormulaire=13958>)
- [Notice annexe - RGPD](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do)

 Formulaires annexes

- Cerfa n°14067*02
 - [Intercalaire](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14067.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14067.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14067.do)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Greffe du tribunal de commerce](https://www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/chercher-greffe-tribunal-de-commerce.html) [↗](https://www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/chercher-greffe-tribunal-de-commerce.html) (<https://www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/chercher-greffe-tribunal-de-commerce.html>)

Société de forme commerciale (SARL, EURL, SA...)

S'il souhaite exercer une profession non réglementée, le professionnel libéral peut choisir tout type de société (EURL, SARL, SA, SAS, société en participation...). Même si la société a une forme commerciale, l'activité reste libérale.

Déclaration de création d'une société ou autre personne morale (M0)


Cerfa n° 13959*08 - Ministère chargé de l'économie

Autre numéro : M0 - MO

Permet de déclarer la constitution d'une SAS, SA, SNC, SELAFA, SELAS, Commandite ou société commerciale étrangère.

Ne peut pas être utilisé pour la constitution d'une SARL, SELARL, société civile, société ayant une activité principale agricole, GIE/GEIE.

Accéder au
formulaire(pdf - 1.9 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13959.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13959.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Déclaration de création d'une société ou autre personne morale \(M0\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51387&cerfaFormulaire=13959) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51387&cerfaFormulaire=13959) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51387&cerfaFormulaire=13959>)
- [Notice annexe - RGPD](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do)

 Formulaires annexes

- Cerfa n°14068*01
 - [Intercalaire](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14068.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14068.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14068.do)
- Cerfa n°N°14077*02
 - [Justification de qualification professionnelle artisanale](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_14077_02.pdf) [↗](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_14077_02.pdf) (https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_14077_02.pdf)


Déclaration de constitution d'une SARL (M0)

Cerfa n° 11680*08 - Ministère chargé de l'économie

Autre numéro : MO SARL

Permet de déclarer la création d'une société à responsabilité limitée (SARL, SELARL, y compris à associé unique - EURL), sauf activité agricole.

Accéder au
formulaire(pdf - 2.1 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11680.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11680.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Déclaration de constitution d'une SARL \(M0\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50784&cerfaFormulaire=11680) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50784&cerfaFormulaire=11680) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50784&cerfaFormulaire=11680>)
- [Notice annexe - RGPD](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_52340.do)
- [Guide pratique fiscal pour la déclaration de création d'entreprise BIC/BNC](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9855>)

 Formulaires annexes

- Cerfa n°11772*03
 - [Intercalaire M0' \(suite de l'imprimé M0\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11772.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11772.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11772.do)
- Cerfa n°14077*02
 - [Justification de qualification professionnelle artisanale \(IQPA - ex-AQPA\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14077.do) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14077.do) (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14077.do)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\)](http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire) [↗](http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire) (<http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire>)

Le statut de collaborateur libéral

La personne exerçant une profession libérale auprès d'un autre professionnel de la même profession (personne physique ou morale) dans le cadre d'un contrat de collaboration libéral détient le statut de collaborateur libéral.

Néanmoins elle doit travailler en toute indépendance (sans lien de subordination). Elle reste responsable de ces actes et peut développer sa clientèle.

⚠ Attention : les professions d'officiers publics ou ministériels, de commissaires aux comptes, de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires ne peuvent pas opter pour le statut de collaborateur libéral.

Textes de loi et références

- [Loi n°66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000692471) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000692471) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000692471>)
- [Décret n°2014-354 du 19 mars 2014 relatif à l'exercice sous forme de sociétés de participations financières de professions libérales](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028752057) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028752057) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028752057>)

Services en ligne et formulaires

- [Guichet-entreprises : guichet unique pour la création d'entreprise](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17488) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17488>)
Service en ligne
- [Déclaration de début d'activité - Personne physique \(P0 PL\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13747) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13747>)
Formulaire
- [Déclaration de modification d'une entreprise - Personne physique, profession libérale \(P2 PL\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18014) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18014>)
Formulaire
- [Déclaration d'activité, modification ou radiation en ligne pour les professions libérales, les artistes auteurs et les vendeurs à domicile](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17455) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17455>)
Service en ligne
- [Compte fiscal en ligne pour les professionnels \(mode EFI\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668>)
Service en ligne
- [Déclaration d'immatriculation d'une société civile \(M0\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R2860) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R2860>)
Formulaire
- [Déclaration de création d'une société ou autre personne morale \(M0\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15071) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15071>)
Formulaire
- [Déclaration de constitution d'une SARL \(M0\)](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13752) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13752>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- [Quelles sont les activités libérales réglementées ou non réglementées ?](https://www.afecreation.fr/pid14832/liste-des-activites-liberales.html) [↗](#) (https://www.afecreation.fr/pid14832/liste-des-activites-liberales.html)
Bpifrance Création
- [L'essentiel sur les BNC](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/precis/precis.html) [↗](#) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/precis/precis.html)
Ministère chargé des finances
- [Société civile de moyens \(SCM\)](https://www.afecreation.fr/pid611/scm.html) [↗](#) (https://www.afecreation.fr/pid611/scm.html)
Bpifrance Création
- [Société civile professionnelle \(SCP\)](https://www.afecreation.fr/pid586/scp.html) [↗](#) (https://www.afecreation.fr/pid586/scp.html)
Bpifrance Création
- [Société d'exercice libéral \(SEL\)](https://www.afecreation.fr/pid587/sel.html) [↗](#) (https://www.afecreation.fr/pid587/sel.html)
Bpifrance Création

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0